

CISHAHAYO Félix
C/O C.E.R.
B.P. 146
KIGALI.-

19/05/1986

Kigali, le 28 Mai 1986

Monsieur le Directeur Général
de la Caisse d'Epargne du Rwanda
à KIGALI.-

Objet: transmission lettre
de recours:-

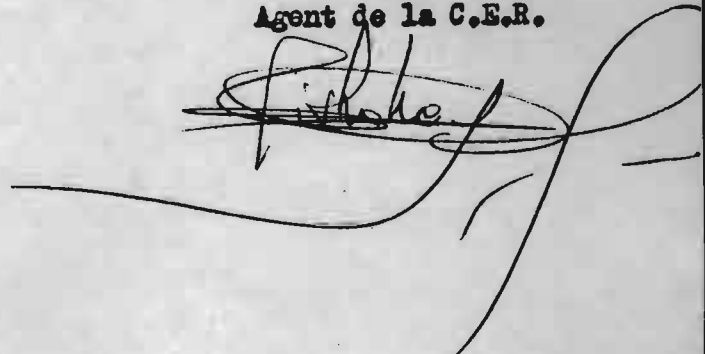
Monsieur le Directeur Général,

Je vous transmets en annexe la copie de ma
lettre de recours relatif à ma cote 1985, adressée au Président du Conseil
d'Administration de la Caisse d'Epargne du Rwanda.

Je vous en souhaite bonne réception et
bonne appréciation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général,
l'assurance de toute ma haute considération.

CISHAHAYO Félix
Agent de la C.E.R.



CISHAHAYO Félix
C/O Caisse d'Epargne
du RWANDA
B.P. 146 KIGALI

Kigali, le 26 mai 1986

Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de la Caisse
d'Epargne du Rwanda
KIGALI

Objet : Recours.

Monsieur le Président;

Parce que je m'estime avoir été gravement lésé par certaines cotes m'attribuées récemment, spécialement celles des 2 dernières années, je me décide finalement à avoir recours à votre arbitrage pour ce qui est de la cote 1985 que je viens de recevoir.

Je n'aime pas la contestation. Mais après avoir longtemps patienté, ce recours, j'ai été acculé à l'utiliser, même si il était sagement prévu par ceux qui ont élaboré les nouveaux statuts de la Caisse d'Epargne du Rwanda. C'est donc dans un esprit de collaboration et de justice, et non de révolte, que j'ai rédigé la présente à l'intention de tous ceux qui seront amenés à la lire et à l'interpréter. Toute autre vision irait à l'encontre de mes nobles sentiments et de mes convictions les plus profondes.

En effet, Monsieur le Président, si je commence ne serait-ce que par les commentaires couchés sur mon bulletin de signalement 1985, je ne m'explique pas comment on peut sérieusement écrire à mon sujet, en toute âme et conscience, que je passe mon temps à bavarder et à lire.

Outre mes responsabilités qui m'obligent à me concentrer et à garder le silence, je ne suis pas du tout de nature loquace. Loin de là ! Si il y a des agents à qui il arrive de bavarder au Bureau Central, ce n'est certainement pas CISHAHAYO et ceux avec lesquels je travaille du matin au soir pourraient tout de même en témoigner. Toujours dans le chapitre des commentaires, il paraîtrait même que je fais trop confiance aux agents sous ma responsabilité. Sic ! Peut-on prouver que la sous-section que je dirige marche moins bien que les autres ou me montrer en quoi elle a démerité ? Notre sous-section donne régulièrement un coup de main aux autres qui ont des retards. Le contraire n'est pas nécessairement vrai !

Pour ce qui est des différents points composant l'appréciation du mérite sur mon bulletin de signalement, je suis sidéré de constater que mon initiative, mon sens des responsabilités, ma puissance de travail et activités, mon civisme, ma ponctualité sont jugés moyens par mon Chef de section. Pourquoi ? Comment ? Peut-il seulement le justifier ? Ou veut il coûte que coûte m'empêcher d'atteindre l'appréciation synthétique TRES BON qui me permettrait de monter de grade et de toucher le même traitement que lui ? Je signale, à toutes fins utiles, que j'aurais dû monter de grade en même temps que lui depuis fin 1984 et cela fait tout de même une perte nette de plus de 20.000 FRW par mois que j'enregistre depuis 1 année 1/2.

Pour ce qui est donc de ma cote 85 dans l'ensemble, je reste tout simplement médusé parce que j'estime avoir donné le maximum de moi-même tout au long de l'année 1985 et d'avoir tenu en considération, avec succès, les remarques, fondées ou pas, me faites au cours des signalements précédents. Pour preuve, aucune remarque écrite ou verbale ne m'a été faite au cours de l'exercice écoulé. Ce n'est tout de même pas par crainte ou par respect de la part de mon Chef de section. A d'autres ! Alors, pourquoi cet ostracisme caractérisé à mon égard ? Nourrit-il d'autres sentiments qui le guident à mon sujet ? Cela ne devrait guère étonner. Cela fait tout de même 11 ans que nous nous côtoyons dans la Maison et pas nécessairement dans les conditions toujours les meilleures. Il suffirait d'ailleurs que, un jour, je sois pris en charge par un autre Chef ou Responsable pour qu'on se rende compte de la véracité des propos que j'avance.

Les choses étant ce qu'elles sont, Monsieur le Président, si pour des raisons pas toujours avouables, mon Chef hiérarchique, je veux parler du Responsable du Bureau Central, qui nous a cotés en premier lieu -même si il n'a pas signé nos

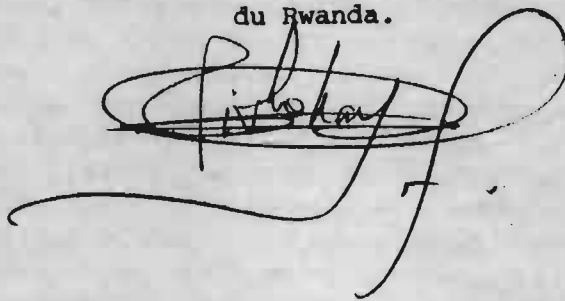
.../...

bulletins de signalement- semble ne pas pouvoir me juger avec un coeur sain, mes Chefs à l'hierarchie supérieure ne me connaissant, que sur ce qu'il veut bien leur rapporter, j'ai jugé équitable de vous adresser ce recours écrit, comme m'y autorisent les Statuts régissant les agents de la Caisse d'Epargne.

Je place l'honneur et la justice au dessus d'autres considérations -même financières- et je reste fermement convaincu que, dans ces conditions, seuls les agents travaillant directement avec moi tous les jours pourraient valablement témoigner si l'occasion leur en était donnée.

En attendant une suite satisfaisante à mon recours, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, l'assurance de ma très haute considération et de mes remerciements.

CISHAHAYO Félix,
Agent de la Caisse d'Epargne
du Rwanda.



Copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Général
de la Caisse d'Epargne
du Rwanda
KIGALI.-
- Monsieur le Chef du Département
des Opérations Financières
à la Caisse d'Epargne
du Rwanda
KIGALI.-



REPUBLIKA Y'U RWANDA.

BULLETIN de SIGNALEMENT valable pour la période du 1er janv. au 31 déc. 1986

URUPAPURO RWEMEZA UKO UMUKOZI YAKOZE GUHERA KUWA _____

KUGEZA KUWA _____

Ministère des Finances et de l'Économie
Ministeri _____
Service _____

Préfecture KIGALI
Prefegitura _____

Aho akora _____

Matricule _____

Noms et Prénoms STIMIANO Félix

Numero ye mu gitabo cy'abakozi ba Leta _____

Amazina _____

Numéro d'Affiliation à la C.S.R. _____

Grade 1er échelon de 4e classe

Numero ye mu gitabo cy'Isanduku y'ubwiteganyilize bw'abakozi. _____

Intera _____

Ancienneté dans le Grade 1/15/1979

Agent sous statut ou sous contrat (1) _____

Igihe amaze muri icyo ntera _____

Agengwa na sitati ya Leta, y'ikigo cya Leta, yateye kontra. (1) _____

1. APPRECIATION DU MERITE UKO AKORA (utiliser obligatoirement une des mentions suivantes : remarquable, très grand moyen, assez-grand, insuffisant) (ni ngombwa kwemeza kimwe muri ibi : birahebuje, ni byiza cyane, ni byiza, ni ukugerageza, ntibihagije)	Du chef compétent au premier degré Ibyemejwe n'umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa mbere	Du chef compétent au deuxième degré Ibyemejwe n'umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa kabiri	De l'autorité compétente pour attribuer définitive- ment le signalement Ibyemejwe n'umutegetsi ugenewe guhamya burundu uko imikorere y'umukozi yagenze.
1. Initiative : Uko yibwizira ku mulimo.	Moyenne	Moyenne	Moyenne
2. Sens de responsabilité Uko yita ku byo ashinzwe	"idem"	"idem"	"idem"
3. Puissance de travail et activités Uko ashoboye umulimo n'uko awushishikalira	"idem"	"idem"	"idem"
4. Connaissances professionnelles Uko agaragaza ubushobozi	Très grandes	Très grandes	Très grandes
5. Aptitude et habileté professionnelles Uko agaragaza ubuhanga	"idem"	"idem"	"idem"
6. Sens social Uko abana n'abandi	"idem"	"idem"	"idem"
7. Civisme Uko akunda igihugu	Moyen	Moyen	Moyen
8. Ponctualité Uko agenera igihe ku mulimo	"idem"	"idem"	"idem"
9. Affiliation au Rwanda	Très grand	Très grand	Très grand
APPRECIATION SYNTHETIQUE DU MERITE Icyo akwiye muri make (utiliser obligatoirement une des mentions suivantes : élite, très bon, bon, assez bon, médiocre). (ni ngombwa kwemeza kimwe muri ibi : ingenzi, nyamwete, nyamwete gato, nta mwete, ikigwali).	BON	BON	BON

*Maintenant la
cote*

(1) Bifiter la mention inutile
Siba ibitali, ngombwa

Sanctions disciplinaires encourues depuis le signalement
Ibihano yabonye nyuma y'iyemerwa ly'imikorere iherutse

Nature Néant
Icyo yahanishijwe _____
Date _____
Kuwa _____

ETATS DES SERVICES (analyse critique détaillée des services rendus par l'agent depuis son dernier signalement)
Imilimo yakozwe (kuvuga ku bulyo busesenguye mu magambo yuzuye imilimo n'imikorere y'umukozi uhereye nyuma y'iyemerwa ly'imikorere ye liberutse).

Notamment M. NISHIMANO Félix donne beaucoup de confiance aux agents sous sa responsabilité au lieu de les encadrer. L'intéressé n'a pas encore cessé de travailler de lieu en bureau. Nous l'encourageons de changer totalement de lieu de travail et à l'origine.
Il est en retard totalisant 2h 04' et ses sorties 23h 51'.

II. APPRECIATION DE L'APTITUDE A L'AVANCEMENT DE GRADE OU DE CLASSE (Utiliser obligatoirement une des mentions suivantes : apte, prématuré, inapte).

Kwemeza imizamukire mu ntera nshya cyangwa mu rwego rushya (ni ngombwa kwemeza kimwe muri ibi : agejeje igihe, ntarageza igihe, arazitiwe).

<p>Du chef compétent au premier degré</p> <p>Ibyemejwe n'umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa mbere.</p>	<p>Du chef compétent au deuxième degré</p> <p>Ibyemejwe n'umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa kabili.</p>	<p>De l'autorité compétente pour attribuer définitivement l'avancement.</p> <p>Ibyemejwe n'umutegetsi ugenewe guhamya burundu intera cyangwa urwego umukozi akwiye kwinjiramo</p>
---	---	---

Avis et considération justifiant l'appréciation de l'aptitude à l'avancement de grade ou de classe (signaler notamment si l'agent a occupé des fonctions supérieures conformément à un commissionnement régulier et décrire comment l'agent s'est acquitté de ses fonctions supérieures).

Kugaragaza ingingo zemeza ko umukozi akwiye kuzamuka mu ntera nshya cyangwa mu rwego rushya (kuvuga cyane cyane niba umukozi yarazamuwe ku milimo y'intera cyangwa inzego nkuru no kugaragaza neza ubushobozi uwo mukozi yerekanye muri icyo milimo yazamuwemo).

III. Dates et signatures
Amataliki n'Imikono.

<p>Du chef compétent au premier degré</p> <p>Umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa mbere.</p> <p>A <u>Kigali</u> le <u>6/1/86</u> Bikorewe kuwa _____ Noms et Prénoms <u>IBIRAZA Antoine</u> Amazina <u>IBIRAZA Antoine</u> Signature _____ Fonctions _____ Umukono _____ Umulimo ashinzwe _____</p>	<p>Du chef compétent au deuxième degré</p> <p>Umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa kabili.</p> <p>A <u>Kigali</u> le <u>6/1/86</u> Bikorewe kuwa _____ Noms et Prénoms _____ Amazina <u>IBIRAZA Antoine</u> Classé le Département <u>O.F.</u> Signature _____ Fonctions _____ Umukono _____ Umulimo ashinzwe _____</p>	<p>De l'autorité compétente pour attribuer définitivement le signalement</p> <p>Umutegetsi ugenewe kwemeza burundu imikorere y'umukozi</p> <p>A <u>Kigali</u> le <u>12/5/86</u> Bikorewe kuwa _____ Noms et Prénoms _____ Amazina <u>NDIBIRA J.M. Viaune</u> Directeur Général de la C Signature _____ Fonctions _____ Umukono _____ Umulimo Ashinzwe _____</p>
--	---	---

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Je soussigné... CISHAHA/0... Felix.....(nom et prénom)
grade attaché de 5^e classe..... matricule... 1024.....
déclare avoir reçu à la date du 19/05/1986.....
copie du bulletin de signalement établi à mon sujet le.....
en vue des mouvements d'avancement de grade, de classe et de traite-
ment de l'année 19...

Je prie de bien vouloir :
! introduire
! ~~ne pas~~ introduire (1)

Parvenir contre l'appréciation de mérite et d'aptitude à l'avance-
ment.

A Kigali..... le 19/05/1986.
signature [Signature]

(1) Effacer les mentions inutiles

H.B. L'accusé de réception dûment rempli est retourné immédiatement
et directement (c.à.d. sans passer par voie hiérarchique) à
l'autorité ayant transmis le bulletin de signalement à l'agent.

Par contre, le recours doit être adressé à la chambre de recours
par la voie hiérarchique (c.à.d. par tous les échelons intervenus
dans le signalement).